**Un élu CFDT brisé et viré par la direction !**

**Le CE a dû rendre un avis fin juillet sur le licenciement d’Olivier Martinot, élu CFDT.**

C’est non sans émotion que vos élus CFDT ont soutenu notre collègue au CE. Olivier Martinot fait partie de l’équipe de la CFDT Sopra Steria depuis 1997 et s’est vu infligé mauvais traitements et discriminations depuis lors. En 25 ans d’ancienneté, **pas de promotion, pas d’augmentation pendant plus de 10 ans, pas de formation, aucune mesure sénior** (telle que prévu par la procédure de la direction)**, et aucune mission depuis 2001**, où il commence alors à être suivi médicalement. Depuis 2004 la médecine du travail est impliquée. Devant cette situation, ce climat malfaisant et les attaques verbales répétées, en 2011, soutenu par la CFDT, il se décide à attaquer Sopra aux prud’hommes.Les élus syndiqués de bords différents sont nombreux à avoir apporté leur témoignage sur les évènements dont ils ont été témoins.

**En février 2014, le jugement tombe :**

**Olivier est victime, de la part de Sopra :**

* **de discrimination syndicale**
* **de discrimination due à l’âge**
* **de harcèlement moral !**

La justice enjoint Sopra Steria à corriger la situation au plus vite, mais la direction ne change rien ! **Ces années de mauvais traitements l’ont usé et entamé dangereusement sa santé.** Malgré l’aide médicale et le soutien de ses collègues, il ne peut physiquement plus le supporter.

**MERCI**

Aujourd’hui tout cela abouti à un **constat** **d’inaptitude par le médecin du travail**. Ceci entrainant des obligations de proposition de reclassement pour pouvoir le licencier, la direction affirme pouvoir proposer plus d’une centaine de postes à Olivier alors que pendant des années, elle n’a pas su lui en trouver UN seul… La direction continue dans son acharnement, la justice a tranché, et elle recommencera.

****Vos élus CFDT, CGT et Sud ont voté un avis clair : « ***nous estimons que le licenciement pour inaptitude de Monsieur Olivier Martinot est bien en lien avec son mandat syndical.* »**. Il souligne les maltraitances de la direction et que *« l****a détérioration de l'état de santé de Monsieur Olivier Martinot est due à la situation qu'il a subie pendant des années comme syndicaliste, ainsi que l’a confirmé le tribunal****.* ». « *Évidemment, un licenciement à plus de 55 ans, du fait de son état de santé, en lien avec son engagement syndical, n’est pas satisfaisant ni sur le plan humain ni sur le plan des principes que nous défendons. Même si sur le plan syndical nous perdons un élu investi durablement et depuis longtemps, nous sommes conscients que c'est désormais la seule voie de guérison pour lui.* ». Les élus CEi-Traidu\*ion ont, malheureusement sans surprise, voté contre cet avis.

C’est ainsi que la direction de Sopra Steria traite les élus syndiqués qui finissent par payer le prix de leur engagement. **Pendant que d’autres élus,**soi-disant représentants du personnel, fournissent **à la direction des faux témoignages contre un salarié.**

**À OLIVIER MARTINOT, QUI, PENDANT TANT D’ANNÉES,
A SOUTENU LES AUTRES SALARIÉS EN DIFFICULTÉ !**

**Et prompt rétablissement à toi.**



***Si vous voulez faire part de votre soutien à Olivier,*** *Écrivez à caroline.richard@soprasteria.com qui transmettra.*